

3. — Comité International Olympique

Procès-Verbal de la Réunion de la Commission Exécutive, lundi 25 février 1935, Oslo.

Présents :

M.M. le Comte de Baillet-Latour,
le Marquis de Polignac,
J. S. Edström,
S. E. le Dr. Th. Lewald.

Absents excusés :

M.M. le Baron Godefroy de Blonay, vice-président.
S. E. le Général Ch. H. Sherrill,
Lord Aberdare.

Séance ouverte à 2.35 H.

* * *

PROGRAMMES POUR LES JEUX DE LA XI^{ème} OLYMPIADE ET LES IV^{èmes} JEUX OLYM- PIQUES D'HIVER.

Les programmes proposés par les Fédérations Internationales : **Equestre**, **Haltérophile**, de **Bobsleigh** et de **Tobogganing**, de **Boxe**, de **Tir**, d'**Aviron**, de **Handball**, de **Basketball**, et par l'**Union Cycliste Internationale** ont été admis.

Ont été choisis comme démonstrations :

1) le vol à voile, A la suite de la demande formulée par la Fédération Aéronautique Internationale seront admis des participants d'autres pays que l'Allemagne. Mais il n'y aura pas de concours, pas de jury et pas de prix.

2) le jeu de **Baseball**. Il sera joué par une équipe des Etats-Unis et une équipe du Japon.

Le jeu de **Lacrosse**, qui avait été proposé, déjà démontré à Amsterdam et à Los Angeles, a été écarté, les Règlements ne prévoyant que deux démonstrations.

Programme du Canoë : Le Président de la Fédération Internationale, M. le Dr. Eckert, a été reçu par la Commission Exécutive. Une diminution du programme proposé a été jugé nécessaire. Après examen, il fut décidé que l'épreuve du Canoë à voile serait supprimée, ainsi que la course à quatre rameurs, qui subsistera cependant comme démonstration, mais uniquement avec une participation allemande. Il a été décidé que, pour toutes les courses, ne serait admis qu'un participant par nation.

Programme du Tir : Il sera répondu à la demande du Comité Olympique Américain que le programme fixé de commun accord par l'Union Internationale de Tir et par le C.I.O. ne peut être augmenté et à la demande transmise par le Prince Axel de Danemark : «que l'Union Internationale de Tir a approuvé le programme de Berlin et que si le Comité Olympique Danois

désire proposer des modifications pour les Jeux Olympiques suivants, il doit s'adresser à l'U. I. T., seule compétente pour apporter des modifications d'ordre technique.»

Programme de la Gymnastique : Le programme proposé par la Fédération Internationale est identique à celui d'Amsterdam, et est admis. Le Président écrira à la F.I. que pour le concours féminin par équipes, seul admis, il ne peut être question de l'augmenter de lancement du disque, de course, ainsi que la commission technique féminine l'avait proposé au Comité Organisateur. Le programme féminin doit être identique à celui d'Amsterdam.

LETTRE DE LA FEDERATION INTERNA- TIONALE DE HOCKEY SUR GAZON. PROCES-VERBAL D'ENQUETE.

La Commission Exécutive du C.I.O. ayant pris connaissance de la lettre adressée par la Fédération Internationale sur Gazon au Président du C.I.O. :

Après avoir entendu le Président du Comité Organisateur de la XI^{ème} Olympiade ;

Après avoir consulté :

- 1) les lettres de M. Sondhi en date du 25 avril et 27 novembre 1934 ;
- 2) l'ordre du jour de la Session d'Athènes, paru dans le Bulletin Officiel No. 25 ;
- 3) le Procès-Verbal de la réunion de la Commission Exécutive et du Conseil des Délégués, tenue à Bruxelles le 8 mai 1934 et le Procès-Verbal de la séance du C.I.O. tenue à Athènes le 18 mai 1934, parus dans le Bulletin Officiel No. 26 ;

Attendu :

a) que S. E. le Dr. Lewald a confirmé avoir fait à Bruxelles une déclaration par laquelle il informait le Délégué de la F.I. de Hockey que le Comité Organisateur des Jeux de Berlin n'envisageait pas de faire disputer au printemps, comme les Règlements lui en donnent le droit, les éliminatoires de certains Jeux ;

b) que la lettre de M. Sondhi, en date du 25 avril 1934, au lieu d'être écrite pour favoriser une tentative, faite par le Président du C.I.O. de mettre une Fédération Nationale en opposition avec la Fédération Internationale de ce sport, était adressée au Secrétaire du C.I.O. pour le prier d'excuser son absence et d'attirer l'attention du C.I.O. sur les difficultés que créerait aux pays lointains le fait de scinder les Jeux, sans toutefois solutionner le problème de, façon satisfaisante pour tous, puisque la fixation du tournoi de hockey au printemps, approuvée par une partie des joueurs des Indes, présenterait de graves inconvénients pour une certaine catégorie, les Universitaires notamment.

c) que la lettre du 27 novembre, adressée au Président, n'est que le complément de la première et la confirmation de l'affirmation que l'accord des joueurs des Indes sur le choix de l'époque est loin d'être unanime.

d) que la demande d'interpellation de M. Liégeois ne figurait pas à l'ordre du jour de la réunion de la Commission Exécutive du 8 mai 1934, mais que le

Président y a cependant répondu, à telle enseigne que, dans la lettre même de la Fédération Internationale de Hockey, il lui est fait un grief d'une phrase qu'il aurait prononcée.

e) que cette phrase qui, prise isolément, peut paraître un non-sens, reflète au contraire le bien-fondé des raisons pour lesquelles le C.I.O. se refuse, malgré les inconvénients qu'elle peut présenter, de proposer la modification de la règle protocolaire qui impose l'unité de temps et l'unité de lieu pour la célébration des Jeux Olympiques.

f) qu'en informant M. Liégeois des motifs pour lesquels la suggestion faite par la F.I. de Hockey ne ferait pas l'objet d'une proposition à soumettre au Congrès, le Président a tenu à lui donner connaissance, pour qu'il puisse en informer sa Fédération, de l'opinion émise par le C.I.O. en 1933, lorsqu'au cours de la Session de Vienne, cette question avait été soulevée, à la demande de certains membres partisans de la dite réforme ;

g) que le C.I.O. qui n'a pas qualité pour permettre une dérogation aux Règles Générales, a été unanime à rejeter, pour cette raison, la demande qui lui était adressée par la Fédération Internationale de Hockey de pouvoir disputer les finales en dehors de la période officielle des Jeux, comme l'exige l'art. V ;

Décide : Toutes les allégations contenues dans la lettre adressée au Président sont inexactes.

Ce rapport et ses annexes seront transmis au Comité International Olympique.

Une copie sera également envoyée au Délégué de la F.I. de Hockey sur Gazon, qui, empêché de se rendre à la convocation qui lui avait été adressée pour la réunion de la Commission Exécutive à Oslo, n'a pas désigné un remplaçant.

Copie de la lettre de C. D. SONDHI, Esq.
du 25 avril 1934.

No. 492.

Mon cher Secrétaire,

Je suis au regret de devoir vous faire savoir qu'il ne me sera pas possible d'assister au meeting du C.I.O. à Athènes, le 16 mai prochain. Présentez, je vous prie, mes respects à M. le Président, et rappelez-moi au bon souvenir de mes Collègues.

Me référant à l'item V de l'Ordre du jour, je tiens à déclarer que le tournoi de Hockey sur Gazon devrait avoir lieu en même temps que les autres sports. Le fixer au printemps couperait les Jeux en trois : hiver, printemps et été. Cela présente de nombreux inconvénients : 1) Augmentation de dépenses : Si tous les Sports se disputent ensemble, le même Manager s'occupe de l'équipe entière d'un pays. S'ils sont divisés, cela implique deux différents Managers ou oblige le même homme à faire deux fois le voyage. Pour des pays lointains comme les Indes, c'est fort important.

2) Faire disputer le tournoi de hockey au printemps ne satisfera pas tous les pays. Les équipes sont en grande partie composées d'étudiants des Universités, qui ne peuvent pas quitter en mars ou avril. Juillet et

août au contraire sont les mois de vacances dans le monde entier, et en conséquence les étudiants peuvent se rendre aux Jeux sans faire tort à leurs études. L'on peut dire d'autre part qu'en Angleterre et ailleurs, l'on cesse de jouer au Hockey après avril. C'est vrai également pour la plus grande partie de l'Inde. Mais il nous serait possible de garder nos équipes entraînées et j'estime que les autres pays pourraient parfaitement faire la même chose.

Je vote donc pour que le Hockey reste inscrit au Programme des Jeux Olympiques avec autres sports.

Signé : G. D. SONDHI,
Membre du C.I.O.
Lahore.

Adressée au Lt.-Colonel Berdez, Secrétaire du C.I.O.
Lausanne.

Copie de la lettre du 27 novembre 1934 de
G. D. Sondhi, Esq.

No. 99.

Cher Comte,

Je reçois copie d'une lettre en date du 29 octobre 1934, qui vous est adressée par la Fédération Internationale de Hockey en votre qualité de Président du C.I.O. Je suis d'avis que la Fédération fait bien des embarras au sujet de cette affaire.

Vous vous souviendrez que j'ai écrit avant la réunion d'Athènes, pour faire connaître mon opinion personnelle au sujet de l'époque que je jugeais la plus favorable pour le tournoi de Hockey. En ce temps-là, j'ignorais une ancienne résolution de la Fédération Indienne de Hockey, disant qu'une autre époque que le mois d'août conviendrait mieux pour le tournoi olympique de ce sport. Depuis lors, la question a encore été discutée officieusement par la Fédération Indienne, sans toutefois prendre aucune décision, celle-ci étant jugée superflue puisque la date pour les Jeux de Berlin était fixée. Il est possible que la question sera considérée à nouveau dans l'avenir. Mais comme il existe à ce sujet une notable différence d'opinions au sein même de la Fédération Indienne, j'ignore absolument ce qui sera décidé.

Dans la province de Punjab, d'où provenaient sept des quinze joueurs de la dernière équipe olympique des Indes, l'opinion est en faveur des mois de juillet et août.

Signe : G. D. SONDHI.

Adressée au Président du C. I. O. Mon Repos.
Lausanne.

La séance est levée à 5.50 H.

La Commission Exécutive s'est réunie le 2 mars, deux propositions relatives aux programmes lui étant parvenues après la clôture de la Session : l'une de la

Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing, tendant à l'admission d'une épreuve de luge (Rodel) au programme des IVèmes Jeux Olympiques d'Hiver, l'autre, du Comité Olympique Espagnol, demandant qu'au cours des épreuves d'athlétisme des Jeux de la XIème Olympiade eut lieu une démonstration du Lancer de la Barre Basque.

La Commission Exécutive, après avoir entendu le Président de la Fédération Internationale d'Athlétisme et le Président du Comité Organisateur des IVèmes Jeux Olympiques d'Hiver, a décidé de ne pas admettre pour 1936 l'épreuve de Luge et la démonstration du Lancer de la Barre Basque.

Le Président :
Baillet-Latour.

Le Secrétaire :
A. Berdez.

—:§:—

**4. — Comité International Olympique
Session de 1935
(An IV de la X^{me} Olympiade)
Oslo**

—:~:—

Séance Inaugurale de la Session

La séance d'ouverture a été célébrée dans l'Aula de l'Université d'Oslo le 25 février 1935, à midi. En présence des Autorités, du Corps diplomatique et d'une nombreuse assistance, S. M. le Roi de Norvège a ouvert la Session en ces termes :

DISCOURS DE S. M. LE ROI.

C'est avec un véritable plaisir que je souhaite aux membres du Comité International Olympique la bienvenue dans la capitale de la Norvège ; j'espère que vous y trouverez un séjour agréable et que vous en rapporterez de bons souvenirs.

Je sais que votre travail est inspiré d'un haut idéalisme basé sur les nobles idées du Baron de Coubertin, qui fut votre fondateur et premier président. Nous savons tous que cet illustre rénovateur des anciennes et fameuses compétitions helléniques voulait, au moyen des jeux olympiques modernes, réunir sur les champs de sport, la jeunesse du monde, y livrant des luttes pacifiques dans un esprit de noble émulation. Il nourrissait l'espoir que ces concours de force, de vitesse et d'agilité serviraient non seulement à fortifier les jeunes générations, aidant par là au perfectionnement de l'humanité, mais qu'ils contribueraient aussi à développer l'amitié entre cette jeunesse internationale, et, par suite, au rapprochement et à la concorde entre les peuples.

Dans la conviction que votre travail continuera toujours dans le sillon de ces hautes pensées, je déclare ouverte la session annuelle du Comité International Olympique.

**DISCOURS DU PRESIDENT
DU COMITE OLYMPIQUE NORVEGIEN,
M. L'INGENIEUR D. EIE.**

Sire,
Vos Altesses Royales,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Comité Olympique Norvégien et de la Confédération Norvégienne de Sport, comprenant quinze fédérations différentes, j'ai l'honneur de souhaiter une cordiale bienvenue au Président et à tous les Membres du Comité International Olympique, qui ont accepté notre invitation à venir en Norvège et à Oslo, notre capitale.

Depuis la fondation, à Paris en 1894, du Comité International Olympique par le Baron Pierre de Coubertin et la célébration en 1896 des premiers Jeux Olympiques Modernes, il doit être reconnu, en toute vérité, qu'une œuvre immense a été accomplie pour organiser l'Education Physique et développer l'esprit chevaleresque, l'amour du fair play et le respect du pur amateurisme. J'ose affirmer que l'Education Physique et le Sport ont atteint dans le monde civilisé tout entier, un degré d'importance et une consécration méritée, qu'il était difficile d'imaginer il y a 40 ou 50 ans, et que l'œuvre accomplie durant cette période peut donc être comparée à tous les travaux herculéens qu'accomplit Hercule avant d'être reçu dans l'Olympe.

Le C.I.O. a aussi estimé, et à juste titre, que ces réunions de jeunes gens que sont les Jeux Olympiques, seraient l'un des meilleurs moyens de rapprocher les différents peuples et les différentes classes et de développer leur mutuelle compréhension.

AU début, le Comité International Olympique a assumé l'organisation technique et la direction des Jeux, jusqu'en 1921, où le C.I.O. remit entièrement ces tâches aux Fédérations Internationales dont les Règlements techniques avaient été appliqués dès les premiers jours. Les Fédérations Internationales ont donc été chargées, depuis 1921, de toutes les installations sportives et du contrôle technique des épreuves olympiques.

Le drapeau du C.I.O. porte cinq anneaux, symbole de son œuvre qui s'étend aux cinq parties du monde. à toutes les races et à toutes les nations. Une tâche aussi vaste exige une organisation parfaite et l'on peut dire que chaque membre du C.I.O. forme le chaînon nécessaire qui relie ce distingué Comité à son propre pays, représente en l'espèce par le Comité Olympique National, forme des délégués des Fédérations Nationales sportives.

La devise du C.I.O. est :

Citius, Altius, Fortius,

et parce que les buts du C.I.O. sont nobles et élevés et que ses tendances sont démocratiques, nous apprécions vivement la décision du C.I.O. de tenir cette année sa XXXIIème Session à Oslo, durant notre Semaine des Sports d'Hiver.